



FORMATION CONTINUE

La sécurisation culturelle pour les personnes autochtones : être des agents de changement (SCAP201)

Public cible

Journée de retraite du département de biochimie - génomique fonctionnelle

Contexte

La sécurisation culturelle, c'est en premier lieu être conscient des barrières que vivent les personnes autochtones en lien avec leurs différences culturelles et l'historique de leurs communautés. Il importe de mieux connaître le contexte et les particularités en lien avec l'historique de traumatismes intergénérationnels vécus à la suite de la colonisation. Il est nécessaire aussi de prendre conscience de nos propres biais et de mieux apprécier la culture de l'autre.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Comprendre les facteurs historiques, culturels et sociaux d'insécurité des personnes autochtones lorsqu'elles consultent dans le système de santé.
2. Décrire des principes de sécurisation culturelle en recherche.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- l'encadrement aux études supérieures et à la recherche;

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants;
- Réfléchir quant à la qualité de son enseignement et s'engager dans une

QUAND

**Le 17 mai 2024
de 14 h 30 à 16 h 00
(heures de l'Est)**

DURÉE

1.5 heures

LIEU

**UQAC - Pavillon du
Grand Séminaire** LOCAL :
D3-1110
574, RUE JACQUES-CARTIER EST
CHICOUTIMI (QC) G7H 1Z5

Date limite d'inscription :
14 mai 2024

démarche de développement pédagogique.

Animation

Animation :

M^{me} Kate Bacon

M. Kevin Bacon

P^{re} Sharon Hatcher

Conception :

M^{me} Kate Bacon

M. Kevin Bacon

P^{re} Sharon Hatcher

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **1 heures 30 minutes** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **1 heures 30 minutes** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **1 heures 30 minutes** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **1 heures 30 minutes** de crédits MainPro+.*

Cette formation est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.